

# ASSOCIATION OXYGENE

## Projet éducatif De L'Accueil De Loisirs Des Villettes



La commune des Villettes compte plus de 1370 habitants (recensement de 2015). La volonté de la communauté de communes « Marches Du Velay/Rochebaron » est de mettre à la disposition de sa jeunesse une structure d'accueil et de loisirs.

Pour ce faire l'association loi 1901 « OXYGENE » a été constituée le 05 novembre 2004 pour assurer la gestion de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement. Les membres de cette association ont pour volonté de proposer aux familles un mode de garde, en lien avec l'éducation populaire basé sur fonctionnement avec des activités ludiques et conviviales en veillant au respect de la vie en collectivité et du rythme de l'enfant.

## **1- Vocation de la structure**

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs est un moyen de développer des activités culturelles, sportives, manuelles et de découverte pour les enfants et les adolescents. L'accueil de loisirs a également pour objectif d'être dans la vie et l'éducation des enfants, un intervenant reconnu et complémentaire au même titre que la cellule familiale, l'école, les partenaires sociaux et les différentes associations de la commune.

## **2- Intentions éducatives**

### ***2.1- Nos valeurs de référence en termes d'objectifs :***

L'accueil de loisirs devra permettre à chaque enfant, à travers chaque projet, de développer des qualités leur permettant de vivre ensemble, de réfléchir, de respecter l'Autre, d'apprendre les règles de vie en société. Nous serons vigilants pour éviter toute forme d'exclusion et de discrimination. L'accueil de loisirs favorisera aussi l'implication des enfants et des jeunes dans la vie de la commune.

### ***2.2- La place accordée aux enfants dans notre projet :***

La collectivité devra permettre à l'enfant de s'exprimer, d'être entendu, de faire des choix, d'avoir des espaces de liberté et dans la mesure du possible, de vivre à son rythme. Cependant, l'enfant ne doit pas non plus subir le poids de cette collectivité mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs.

L'accueil favorisera l'implication, la prise d'initiative et de responsabilités des jeunes, et les incitera à construire et vivre leurs projets.

### **2.3- La place accordée aux parents dans notre projet :**

Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant, doit être reconnu et valorisé. Le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs ne peut s'effectuer sans leur participation active. Outre les relations quotidiennes, les équipes pourront proposer des moments d'information et des rencontres. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles :

- livret de présentation
- distribution de programmes
- blog
- Mail

### **2.4- Les relations entre les animateurs et les enfants :**

L'équipe d'animation devra accorder une place centrale aux enfants et aux jeunes et ainsi créer les conditions pour leur permettre d'accroître leur autonomie et leur socialisation dans un cadre sécurisant. L'animateur doit accompagner l'enfant et l'aider à trouver sa place dans la collectivité. Cela peut se traduire par apprendre à l'enfant à respecter les autres sans oublier de le respecter lui en tant que personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités. L'équipe d'animation doit faire de l'accueil de loisirs un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant sera reconnu, écouté.

## **3- Ressources mises à disposition de l'ALSH**

Le directeur de l'accueil de loisirs est garant des objectifs définis par l'association OXYGENE. Les animations entreprises par l'accueil de loisirs et son fonctionnement seront le résultat d'un projet pédagogique établi par l'équipe d'animation. L'association OXYGENE mettra tout en œuvre pour obtenir des moyens humains et financiers suffisants pour que la structure puisse correctement accueillir les enfants et les jeunes.

### **3.1- Locaux**

La communauté de communes et la commune des Villettes mettent à la disposition de l'accueil de loisirs des locaux adaptés à l'accueil des enfants. Ces locaux sont adjacents à la salle polyvalente et au stade de la commune.

L'accueil de Loisirs dispose également d'un espace jeux à l'extérieur à proximité du bâtiment principal et éloigné des voies routières.

### **3.2- Politique de qualification de l'encadrement**

L'association OXYGENE accorde une importance particulière à la formation, au développement et à l'actualisation des compétences de son personnel. La politique de recrutement de l'accueil de loisirs consiste à former les jeunes en les aidants à financer leur BAFA sous certaines conditions et de fidéliser les animateurs BAFA.

### **3.3- Animation et organisation des groupes**

Parce que le public ciblé par l'accueil de loisirs est large : de 3 à 17 ans, et que les besoins varient selon l'âge, une répartition par groupe d'âge sera mise en place par l'équipe de direction au regard des effectifs accueillis. Ainsi l'accueil de loisirs pourra répondre aux besoins et au rythme des enfants.

### **3.4- Temps d'accueil**

#### **3.4.1. Mercredis et vacances scolaires**

Nous ne concevons pas l'accueil de loisirs comme une suite « sans corps » sur la période estivale mais comme un enchaînement logique avec les autres périodes telles que les mercredis de l'année scolaire ou les vacances de courte durée. Les horaires peuvent aller de 07h30 à 18h30 en fonction des besoins des parents.

Quant aux adolescents, un accueil spécifique leur est ouvert pendant les vacances scolaires.

#### **3.4.2. Temps périscolaires**

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes sur le temps périscolaire aux enfants des deux écoles de la commune des Villettes à partir de septembre 2018.... de 16h30 à 18h30.

L'orientation de ce temps d'accueil ne doit pas être vue comme une « simple garderie » mais comme un moyen de démocratiser l'accès aux loisirs et aussi de favoriser la réussite scolaire pour tous. Dans la mesure du possible, l'accueil de loisirs encouragera la « co-éducation » et la complémentarité des interventions avec les projets éducatifs des établissements scolaires de la commune.

### **3.5- Modalités tarifaires**

En plus de la carte d'adhésion familiale et annuelle, afin d'être accessible au plus grand nombre, l'accueil de loisirs a mis en place une grille tarifaire à plusieurs niveaux. Ces niveaux sont indexés sur les quotients CAF et/ou MSA. L'accueil de loisirs propose 2 types de tarifs : demi-journée sans repas et journée sans repas.

Le repas est proposé individuellement et à un tarif unique.

Concernant le temps périscolaire, un tarif horaire ou un forfait mensuel seront appliqués.

### **3.6- Information des familles**

Le programme des activités de l'accueil de loisirs sera diffusé auprès des familles de façon multimodale. Une version papier sera diffusée par le biais des écoles mais chaque adhérent, ayant accepté d'indiquer son adresse électronique, se verra envoyer une version électronique du programme. En outre un blog, créé et maintenu à jour par l'équipe d'animation, est à la disposition de toutes les familles. Ce blog cible surtout les adolescents qui pourront y trouver en plus du programme toute information et/ou modification.

### 3.7- Partenariats existants ou à développer



COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY/ROCHEBARON : Dans le cadre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la Communauté De Communes « Les Marches du Velay » apporte un soutien financier et logistique aux activités mises en œuvre par les différentes structures du territoire.



CAF /MSA : Dans le cadre de leurs politiques en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF et la MSA contribuent au développement et au fonctionnement des équipements de loisirs.



DDCSPP : L'accueil de loisirs OXYGENE est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Loire qui apporte un soutien technique en matière de réglementation, législation, formation, outils et connaissance du territoire.



Les VILLETES : La commune des Villettes met à disposition la salle polyvalente, et ses dépendances ainsi que différents espaces de loisirs situés à côté de l'accueil de loisirs. Elle apporte aussi ponctuellement un soutien financier lors de la mise en place d'activités sur le territoire de la commune.

Le Bureau